Nations Unies S/2018/324

# Conseil de sécurité

Distr. générale
11 avril 2018
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 6 avril 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Pérou, le Conseil de sécurité prévoit d'organiser le 23 avril 2018 un débat public sur les jeunes et la paix et la sécurité.

À cet égard, le Pérou a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

18-05760 (F) 160418 170418

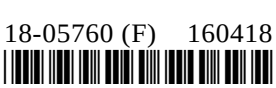

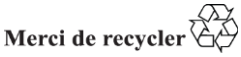

## Annexe à la lettre datée du 6 avril 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Note de cadrage établie en vue du débat public que tiendra le Conseil de sécurité le 23 avril 2018 sur le thème « les jeunes et la paix et la sécurité »

# I. Introduction

1. Le monde n'a jamais compté autant de jeunes qu'aujourd'hui. Les jeunes sont souvent majoritaires dans la population des pays touchés par les conflits armés. Loin de constituer un groupe homogène, la guerre ou la paix les affecte d'innombrables façons. Bien qu'ils concourent souvent activement à la paix et à la sécurité des communautés et des sociétés dans lesquelles ils vivent, leurs actions doivent jouir toutefois d'une plus grande reconnaissance et exercer une plus grande influence si l'on veut qu'elles contribuent à consolider et à pérenniser la paix.

2. Le débat public a pour objectif de faire fonds sur la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité et d'analyser, conformément aux dispositions de ce texte historique, la contribution importante et constructive que les jeunes apportent au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix, en accordant notamment une grande place aux éléments recensés dans l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité (A/72/761-S/2018/86).

3. Ce débat sera l'occasion d'examiner les conclusions et les recommandations formulées dans l'étude et de discuter des mesures que les États Membres pourraient prendre pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

# II. Contexte

4. Le 9 décembre 2015, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité. Cette résolution est la première à pleinement reconnaître la contribution importante et constructive que les jeunes femmes et hommes apportent au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Dans cette résolution, le Conseil demande aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies de donner la possibilité aux jeunes de contribuer de manière décisive et positive à ces activités essentielles. Ces deux dernières années, de nombreux partenaires, notamment les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et, plus important encore, les jeunes eux-mêmes, ont œuvré pour mettre en œuvre cette résolution et la traduire en mesures et initiatives concrètes.

5. Dans sa résolution 2250 (2015), le Conseil a prié le Secrétaire général de réaliser une étude sur l'apport des jeunes aux processus de paix et au règlement des conflits afin de recommander des mesures d'ordre local, national, régional et international efficaces.

6. Graeme Simpson (Afrique du Sud), un auteur indépendant réputé, a été chargé par l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon de réaliser une étude indépendante

et de la présenter au Conseil de sécurité. Il a bénéficié de l'appui d'un groupe consultatif composé de 21 experts indépendants dans le domaine de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, qui lui a prodigué des conseils afin d'assurer la qualité de l'étude. Le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont créé un secrétariat conjoint afin de faciliter la conduite de l'étude, à laquelle ont pris part de nombreux partenaires issus d'organismes des Nations Unies et de la société civile.

## III. Thème du débat public sur les jeunes et la paix et la sécurité

7. L'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité (A/72/761-S/2018/86) examine la façon dont les jeunes femmes et hommes prennent part aux initiatives de consolidation de la paix sur le terrain et, à cet égard, propose aux acteurs de la paix et de la sécurité des orientations concrètes pour leur permettre de travailler avec les jeunes selon des méthodes nouvelles et innovantes. Elle souligne que le rôle des jeunes dans la prévention des conflits est un élément central de la résolution 2250 (2015) et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et contribue de ce fait à la pérennisation de la paix. Enfin, elle aide à faire comprendre la notion de prévention tout en permettant aux jeunes de faire entendre leur voix et d'amener les communautés auxquels ils appartiennent à bâtir une paix durable.

8. Au fondement de la résolution 2250 (2015) et de l'étude, il y a ce constat que, jusqu'à présent, les États et le système multilatéral ont eu du mal à consulter réellement les jeunes, à travailler avec eux et à les intégrer pleinement aux activités de paix et de sécurité. L'étude vise à remédier à ces graves lacunes et à éliminer les stéréotypes négatifs attachés aux jeunes.

9. L'étude présente également à l'intention des États Membres et des autres acteurs concernés une stratégie prospective à long terme pour la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), ainsi que des orientations et un ensemble de recommandations, l'objectif étant d'améliorer la conception des politiques et programmes en vue de renforcer l'influence positive des jeunes dans ce domaine. Elle souligne par ailleurs le rôle constructif des jeunes dans la pérennisation de la paix et définit les questions et les domaines d'intervention qui sont essentiels à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

## IV. Questions pour orienter le débat public

10. Nous encourageons les interventions portant sur les questions suivantes :

a) Quelles mesures concrètes et quelles pratiques prometteuses les États Membres ont-ils mises en place depuis l'adoption de la résolution 2250 (2015) ?

b) Comment les États Membres ont-ils créé des conditions adaptées, inclusives et sûres permettant aux jeunes de participer et de contribuer à l'élaboration des politiques et programmes relatifs à la paix et à la sécurité ?

c) Quelle influence a eu la résolution 2250 (2015) sur la manière dont les États abordent la question de la participation véritable des jeunes aussi bien aux processus de paix qu'à la prise de décisions ? Quelles bonnes pratiques et quels enseignements peut-on tirer de la manière dont la résolution a été traduite en mesures concrètes ?

d) Quels facteurs empêchent ou retiennent les jeunes femmes et hommes de prendre part aux initiatives liées à la sécurité et à la consolidation de la paix ?

e) Quels éléments pourraient encourager ou aider les jeunes à participer activement à la consolidation de la paix et à la prévention de la violence et à contribuer à la cohésion sociale au sein des communautés, des sociétés et des institutions auxquelles ils appartiennent ?

f) Quels engagements politiques et financiers les États ont-ils pris envers les jeunes afin de permettre la bonne mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ?

g) Comment les États Membres peuvent-ils continuer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour suivre l'application des recommandations formulées dans l'étude ?

h) Comment les États Membres ont-ils collaboré avec le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier avec la Commission de consolidation de la paix, pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) ? Quels enseignements et quelles bonnes pratiques peut-on en tirer ?

i) Quelles données et quels enseignements supplémentaires sur la contribution positive des jeunes femmes et hommes dans le domaine de la paix et de la sécurité permettraient d'aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution 2250 (2015) ?

## V. Modalités du débat et intervenants

11. Le débat public se tiendra le lundi 23 avril 2018 à 10 heures dans la salle du Conseil de sécurité. Il sera présidé par le Ministre péruvien des affaires étrangères, Néstor Popolizio.

12. Les personnes suivantes prendront la parole devant le Conseil :

L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake

L'auteur principal de l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, Graeme Simpson

Une membre du Conseil consultatif de la World Young Women's Christian Association et du Conseil du Fonds des jeunes féministes-FRIDA, Sophia Pierre-Antoine

Un représentant de la société civile (à confirmer)

## VI. Résultats escomptés

13. Une résolution devrait être adoptée.